

Conditions Générales de Prestations de Services

Entreprise de Nettoyage Automobile

SIRET : 934 777 129 00016

SIREN : 934 777 129

Code APE : 45.20A

Forme juridique :

Entrepreneur individuel

Numéro de TVA : non

applicable Téléphone :

07.66.55.78.91

E-mail : contact.@cleanway95.fr

Préambule

Les présentes Conditions Générales de Prestations de Service (ci-après désignées « CGPS ») s'appliquent à toutes les prestations de nettoyage automobile réalisées par M. UNUR Hakki (EI) | CleanWay entrepreneur individuel immatriculé sous le numéro SIRET 934 777 129 00016, spécialisé dans le nettoyage automobile. Les prestations sont exécutées sur rendez-vous à un lieu convenu avec le client. Le client reconnaît avoir pris connaissance et accepté les présentes CGPS avant la validation de tout devis ou la prise de rendez-vous.

Article 1 - Nature des prestations

L'entreprise M. UNUR Hakki (EI) | CleanWay propose des services de nettoyage intérieur et extérieur de véhicules automobiles légers à un lieu fixé d'un commun accord avec le client. Les prestations incluent, sans limitation, L'aspiration et nettoyage de l'habitacle et du coffre en profondeur à la shampoineuse, le lavage de la carrosserie, Le nettoyage des phares et des rétroviseurs, des jantes, des vitres extérieures et intérieur, des portières et contours de portières intérieures, des plastiques intérieurs ainsi que le tableau de bord, et tout autre service convenu dans le devis accepté.

Article 2 - Devis et prise de rendez-vous

Toute prestation fait l'objet d'un devis détaillé précisant la nature des travaux à réaliser, le prix, et la date ou le lieu de rendez-vous. Le devis est valable 30 jours à compter de sa date d'émission. L'acceptation du devis par le client, sous forme écrite (signature, email ou SMS), rend la commande ferme et définitive et permet la fixation du rendez-vous pour l'exécution des prestations.

Article 3 - Tarifs

Les tarifs sont exprimés en euros et hors taxe (HT). Les frais de déplacement peuvent être appliqués en fonction de la distance par rapport au lieu convenu. Le prix indiqué dans le devis accepté est ferme et définitif. Toute demande de modification de la prestation par le client après validation du devis peut entraîner une révision des prix.

Article 4 - Modalités de paiement

Le paiement des prestations est dû à la fin de chaque intervention. Les modes de paiement acceptés sont les suivants : chèque, espèce ou par carte bancaire. En cas de retard de paiement, une pénalité de retard équivalente à trois fois le taux d'intérêt légal sera appliqué. L'entreprise se réserve le droit de suspendre toute nouvelle prestation en cas de non-paiement.

Article 5 - Exécution de la prestation sur rendez-vous

Les prestations sont effectuées exclusivement sur rendez-vous, à une adresse convenue avec le client lors de l'acceptation du devis. L'entreprise s'engage à respecter les délais et horaires convenus. En cas de conditions imprévues (intempéries, problèmes techniques, etc.), l'entreprise peut reporter l'exécution des prestations et informera le client dès que possible. Une nouvelle date ou un nouveau lieu d'intervention sera proposé sans frais supplémentaires pour le client.

Article 6 - Responsabilité de l'entreprise

L'entreprise M. UNUR Hakki (EI) | CleanWay s'engage à fournir un service de qualité et à respecter les standards professionnels de nettoyage automobile. Toutefois, l'entreprise ne pourra être tenue responsable pour :

- Les dommages existants sur le véhicule avant la prestation, y compris les rayures, bosses ou tout autre défaut signalé ou visible.
- Les objets personnels laissés dans le véhicule.
- Tout dysfonctionnement mécanique ou électrique indépendant de la prestation.

Un état du véhicule peut être réalisé en accord avec le client avant le début de la prestation pour constater les dommages préexistants.

Article 7 - Exclusion de responsabilité pour dommages préexistants

L'entreprise décline toute responsabilité pour les dommages visibles ou signalés avant l'intervention. Il est de la responsabilité du client d'informer l'entreprise des défauts existants. À défaut de signalement, l'entreprise considère que le véhicule ne présente pas de défauts avant la prestation.

Article 8 - Réclamations et garantie

Le client dispose d'un délai de 24 heures après la prestation pour formuler une réclamation concernant un éventuel défaut d'exécution. Passé ce délai, aucune réclamation ne pourra être prise en compte. En cas de réclamation fondée, l'entreprise s'engage à rectifier la prestation à ses frais ou à trouver une solution amiable avec le client.

Article G - Annulation et report de prestation

Le client peut annuler ou reporter un rendez-vous en informant l'entreprise au moins 24 heures à l'avance. Si l'annulation survient moins de 24 heures avant la prestation, l'entreprise pourra facturer des frais d'annulation correspondant à 30 % du montant total de la prestation prévue pour un prochain rendez-vous.

En cas d'annulation ou de report de la part de l'entreprise, pour des raisons indépendantes de sa volonté (conditions météorologiques, problèmes techniques, etc.), une nouvelle date de rendez-vous sera proposée sans frais supplémentaires pour le client.

Article 10 - Protection des données personnelles

Les informations personnelles collectées dans le cadre de la gestion des prestations sont utilisées exclusivement par l'entreprise et ne seront en aucun cas partagées avec des tiers sans le consentement du client. Conformément à la loi "Informatique et Libertés" n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données personnelles.

Article 11 - Recours à un médiateur de la consommation

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du Code de la consommation, en cas de litige non résolu à l'amiable, le client a la possibilité de recourir à un médiateur de la consommation.

L'entreprise M. UNUR Hakki (EI) | CleanWay est en cours de désignation d'un médiateur agréé et informera ses clients dès que cette désignation sera finalisée. Dans l'attente, le client peut se renseigner sur ses droits et les démarches à suivre via le site internet du ministère de l'Économie : <https://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises>.

Le recours à ce service est facultatif et vise à résoudre les litiges avant d'envisager toute action judiciaire.

Article 12 - Statut et forme juridique de l'entreprise

L'entreprise M. UNUR Hakki (EI) | CleanWay exerce son activité sous le statut d'entrepreneur individuel. Elle est immatriculée sous le numéro SIRET 934 777 129 00016 et exerce son activité dans le cadre de l'entretien et de la réparation de véhicules automobiles légers (Code APE 45.20A).

Article 13 - Loi applicable et tribunal compétent

Les présentes CGPS sont régies par le droit français. En cas de litige non résolu à l'amiable ou via un médiateur, les tribunaux compétents seront ceux situés dans la juridiction où l'entreprise M. UNUR Hakki (EI) | CleanWay est établie.

Article 14 - Droit de rétractation

Conformément aux dispositions de l'article L221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne s'applique pas aux prestations de services fournies par l'entreprise M. UNUR Hakki (EI) | CleanWay dès lors que celles-ci sont exécutées à une date convenue avec le client ou qu'elles sont pleinement réalisées avant la fin du délai de rétractation. Le client reconnaît avoir été informé et accepte que la prestation soit réalisée à la date convenue, excluant ainsi toute possibilité de rétractation.

Article 15 - Modification des CGPS

L'entreprise se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CGPS. Toute modification sera communiquée au client avant la signature d'un nouveau devis ou la prise de rendez-vous pour une prestation. Les CGPS en vigueur au moment de la validation de la commande restent applicables.